

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le onze juin à dix-sept heures,

les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Gémozac, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président de la Communauté de Communes.

**Présents :** Roselyne DESLANDE (Berneuil), Dominique FRADIN (Cravans), Loïc GIRARD, Jean-Pierre MORDANT, Monique BELIS, Pascal BRAUD (Gémozac), Stéphanie VALÉRI (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE, Bruno VOLLETTE (Meursac), Thierry GEORGEON, Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Pascal LAVERGNE, Dominique JOURNAL (Rétaud), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rieux), Alain PUYON, Dominique DEWOST (Saint-André de Lidon), Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Laurent MORICHON (Tesson), Bruno TAPON (Thaims), Louisette ROLLAND (Thézac), Patrick MAXIME (Villars-en-Pons) et Jean GEAY (Virollet).

**Absents excusés :** Jean-Pierre MAUREL (Berneuil), Viviane GLODT (Cravans), Danielle DAGORN (Gémozac - pouvoir donné à M. Loïc GIRARD), Aurélien BERTHELOT (Saint-Simon de Pellouaille), Elise BREMONT (Tesson – pouvoir donné à M. Laurent MORICHON).

Date de Convocation :  
06/06/2024

Nombre de Délégués :

En exercice : 30

Présents : 25

Votants : 27

M. Jean-Michel CHATELIER est nommé secrétaire de séance

N°	Délibérations	Vote
24/057	Résidence accueil : convention tripartite entre l'Etat, l'association Emmanuelle et la CDC de Gémozac	Approuvée
24/058	Résidence accueil : convention de location avec l'association Emmanuelle	Approuvée
24/059	Convention entre la CDC de Gémozac, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et le District de la Charente-Maritime pour la mise à disposition du terrain de football en gazon synthétique	Approuvée
24/060	Contrat relatif à l'accompagnement numérique sur mesure de l'Incubateur des Territoires de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)	Approuvée
24/061	Affiliation du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) La Rochelle Aunis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime	Approuvée
24/062	Attribution d'un fonds de concours à verser à la commune de Villars en Pons	Approuvée
24/063	Attribution d'un fonds de concours à verser à la commune de Gémozac : versement d'un acompte	Approuvée
24/064	Commune de Gémozac : mise à jour voirie communautaire	Approuvée
24/065	Filière bois : création d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet	Approuvée
24/066	Redevance ordures ménagères : Constatation d'extinction de créances suite à procédure de rétablissement personnel	Approuvée
24/067	Redevance ordures ménagères et redevance professionnelle : admissions en non-valeurs	Approuvée
24/068	Attribution de subventions pour les projets scolaires et périscolaires	Approuvée

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de la CDC de Gémozac – 32 avenue de la Victoire, 17260 GÉMOZAC

- d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac, 86000 POITIERS